

Conseil Municipal

Séance publique du 3 mars 2026 à 19 H

Liste des délibérations prises

*Affichée le 10 mars 2026 et publiée sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Patricia DEMAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Sandrine MOSCONI.

Messieurs Alain CARNINO - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO

Membres excusés :

Mesdames Régine DEREPA (pouvoir à Honoré ACCHIARDI) - Mélanie THEUNIS (pouvoir à Sandrine MOSCONI).

Messieurs Franck EMELINE (pouvoir à Yann PRIOUT) - Gilles FIGHIERA (pouvoir à Alain CARNINO)

Membre absent :

Monsieur Jean-Robert LUCCIONI

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 19 H

Secrétaire :

M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Nomination du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION est adoptée afin de désigner M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, en qualité de secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

DÉLIBÉRATION est adoptée afin d'arrêter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

➤ Soutien à l'offre de santé

Madame Patricia DEMAS, Sénatrice des Alpes-Maritimes, Conseillère Municipale, rappelle qu'à l'occasion de la présentation des vœux aux professionnels de soins et de santé le 23 janvier 2026, le départ à la retraite du Docteur Murielle GARDIN, prévu au printemps 2026, a été évoqué.

Afin de structurer et pérenniser l'offre de soins, la Municipalité a décidé de louer le cabinet médical des époux GARDIN. Cette décision garantit le maintien d'un maillage territorial dense et précieux avec la présence du Docteur Marie CASTEL et celle d'infirmiers, ostéopathes, naturopathe, kinésithérapeutes et sage-femme, etc ...

Il est également précisé que Monsieur François FRADIN, pharmacien, œuvre actuellement à l'installation d'une cabine de téléconsultation afin de compléter et pérenniser l'offre de soins.

Pendant la période des travaux de rénovation du cabinet, la Municipalité mettra à la disposition du docteur CASTEL le bureau situé au rez-de-chaussée de la Mairie.

DÉLIBÉRATION est adoptée pour autoriser Monsieur le Maire à signer un bail professionnel avec la SCI Saint-Pancrace, représentée par M. Stéphane GARDIN, pour l'occupation du cabinet médical situé quartier « Saint-Pancrace », à compter du 1er avril 2026, pour une durée de 6 ans.

- Loyer mensuel : 800 € net (hors charges)
- Les consommations d'eau et d'électricité seront prises en charge par la Commune
- Les travaux de rénovation du cabinet seront supportés par la Municipalité

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

➤ Enfance et Petite Enfance

- Renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG) du bassin de vie des communes de Carros – Gattières – Gillette – La Gaude – Le Broc - Saint-Jeannet : répartition de la charge financière du poste de chargé de pilotage

La convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement du poste de chargé de pilotage de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Jusqu'à présent, ce poste était administrativement et financièrement porté par la Ville de Carros, commune coordinatrice.

Dans le cadre du renouvellement de la CTG 2025-2029, les communes ont souhaité renforcer la gouvernance du dispositif par la création d'une fonction de pilotage dédiée à :

- la coordination des actions
- la mutualisation des moyens
- l'animation du réseau des chargés de coopération thématiques du bassin de vie

Madame Julia ARNAUD est nommée référente.

DÉLIBÉRATION est adoptée afin de valider la participation communale annuelle fixée à 600 €, montant proportionnel à la population 2024.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

➤ Centre de Loisirs et Club Ados

- Création d'un poste d'adjoint d'animation

Avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, un accueil destiné aux adolescents viendra compléter l'offre municipale en faveur de la jeunesse gilettoise pendant les vacances scolaires, dès le mois d'avril 2026.

Ce nouveau service, destiné à offrir un cadre structurant et adapté à ces jeunes gens, sera opérationnel dès les vacances d'avril 2026.

DÉLIBÉRATION est adoptée pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à compter du 1er avril 2026 afin de renforcer l'équipe (environ 20 agents) dédiée à l'enfance et à la petite enfance.

- Temps de travail annualisé
- 13 heures hebdomadaires à compter du 1er avril 2026

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

➤ **Office National des Forêts – tournées de surveillance durant la saison estivale 2026**

Les communes de Gilette, Le Broc, Gilette, Pierrefeu et Toudon ont mis en place des tournées de surveillance assurées par les agents de l'Office National des Forêts sur le site de la Cerise et au quartier « La Clave ».

Ces actions visent à :

- encadrer les activités estivales
- prévenir les incivilités
- faire cesser notamment l'allumage de feux de cuisson en forêt

La Brigade de gendarmerie de Roquestéron est également associée au dispositif.

Les gardes régionaux forestiers ainsi que les ambassadeurs du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur interviendront pareillement pour sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques en milieu naturel et favoriser le partage respectueux de l'espace.

DÉLIBÉRATION est adoptée pour solliciter le soutien financier auprès du Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 50 %, soit 2 640,96 €.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

➤ **Campagne de stérilisation des chats libres**

- Convention à intervenir avec la Fondation «30 millions d'Amis»

DÉLIBÉRATION est adoptée pour autoriser le Maire à signer une convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » afin de maîtriser la population des chats libres par le contrôle de leur reproduction.

La campagne concerne les chats âgés de plus de 6 mois.

La Fondation prend en charge intégralement les frais de stérilisation et d'identification par puce électronique, selon les montants suivants :

- 100 € pour les mâles
- 120 € pour les femelles
- 140 € pour les femelles gestantes (cas exceptionnel)
- 140 € pour les cryptorchidies (cas exceptionnel)

Nombre estimé pour 2026 : 10 chats

Ce nombre pourra faire l'objet d'une demande complémentaire exceptionnelle si nécessaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

La séance est levée à 19 H 50

